

Convention n° 160 du 25 juin 1985 concernant les statistiques du travail

RS 0.822.726.0; RO 1988 887

Champ d'application le 18 avril 2013, complément¹

Etats parties	Ratification		Entrée en vigueur	
Hongrie ^a	9 avril	2010	9 avril	2011
Israël ^a	21 janvier	2010	21 janvier	2011
Moldova ^b	10 février	2012	10 février	2013

^a Cet Etat a accepté tous les art. de la partie II.
^b Cet Etat a accepté les art. 7 à 13 et 14 par. 1 de la partie II.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 1988 887, 1989 1425, 1991 627, 2005 2243 et 2008 4215.
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (www.dfae.admin.ch/traites).

